

Statuts

Proposition 1 (Audrey) Unanimité de la CE

- Déplacer l'article 14 (Participation à l'AG) entre l'article 9 (Composition de l'AG) et l'article 10 (Compétences de l'AG). – Aucun changement de contenu.

Article 11 : Organisation de l'AG (Audrey) Unanimité de la CE

- Force est de constater que tenir la 1ère AGO dans les délais est extrêmement compliqué lors du début de saison. → Extension de la période.
- La discussion du budget n'est pas une compétence ; seulement l'approbation. Le budget sera bien entendu toujours soumis à discussion.

Article 12 : Assemblée générale extraordinaire (Audrey) Unanimité de la CE

- Raccourcissement du délai de convocation
- Distinction entre la convocation initiée par l'OA de celle demandée par les membres.

Article 15 : Rapport annuel et interpellations (Audrey) Unanimité de la CE

- Clarification

Isoler l'échéancier (Audrey) Unanimité de la CE

- Clarification

Nouvel article : Echancier (Audrey) Unanimité de la CE

- L'échéancier n'est pas propre aux propositions et amendements. Il regroupe l'ensemble des étapes préalables à l'AG.

Article 20 : ROI (Audrey) Pas Unanimité de la CE

- Adaptation à la nouvelle version

Article 22 : Candidatures (Audrey) Unanimité de la CE

- Modernisation

Article 27 : Attributions de la Cellule Arbitrage (Audrey) Retiré en CE

- Modernisation

ROI

Information : Les propositions d'Yvan Moisse, Roland Van Overmeiren et Jean-Luc Haubruge sont non recevables pour la CE.

Article 130 : Amendes et frais (Didier VL) BLOC 4 Pas Unanimité de la CE

- Frais liés au nombre d'arbitres
- Frais liés aux anomalies constatées.

Article 200 : Généralités (Didier VL) Unanimité de la CE avec modification de la date.

- Suppression de la fin du point 5.2 qui ne concerne que les règles internationales de jeu comme écrit en introduction du paragraphe

Article 205 : Calendrier (Didier VL) Retiré

- Clarification de la publication du règlement complémentaire de compétition

Article 210 : Inscriptions (Didier VL) Unanimité de la CE

- Suppression des inscriptions « sous réserves »

Article 215 : Avantage inscription et conditions “jeunes” (Audrey) Unanimité de la CE

- Il n'y a plus de contribution aux comités juridiques
- Les frais d'inscription étant facturés en fin de saison, il s'agit plus d'une réduction que d'un remboursement.
- Clarification de la mise en application des réductions liés aux frais d'arbitrage

Article 230 : Organisation des rencontres – Généralités (Didier VL) Pas Unanimité de la CE

- Tenue d'une feuille de match électronique en réserve pour permettre notamment d'avoir à nouveau des classements de réserve
- Faire débiter le match de première à l'heure prévue

Article 235 : Organisation des rencontres – Pré & Post rencontres (Didier VL) Retiré

- Organisation du match première

Article 240 : Organisation des rencontres – Arbitrage (Audrey) Pas Unanimité de la CE

- Il n'est pas normal qu'un arbitre occasionnel n'ayant pas suivi le cursus d'un arbitre officiel reçoive la même indemnité. Ceci permet de valoriser l'indemnité d'un arbitre officiel.
- En cas de 2 arbitres, il n'y a pas de distinctions entre les prestations du 1er et du 2ème arbitre. Cette phrase (qui ne veut rien dire) n'a pas de valeur ajoutée.

Article 245 : Forfaits BLOC 1 Pas Unanimité de la CE

- Modification du délai.

Article 250 : Changement d'une rencontre (Didier VL) BLOC 2 Unanimité de la CE

- Frais pour changement de match. (Ajouter : après la période de pré-calendrier)

Article 255 : Qualification des joueurs (loisirs)– Généralités (Didier VL) BLOC 1 Pas Unanimité de la CE

- Modification des conditions de participation.

Article 260 : Qualification des joueurs – Liste de force (Didier VL) BLOC 1 Pas Unanimité de la CE

- Ajout de la hiérarchie.

Article 280 : Organisation spécifique des compétitions jeunes (Didier VL) BLOC 3 Unanimité de la CE

- Mode de qualification aux finales francophones

Article 305 : Obligations des arbitres (Emmanuel Bonami) Unanimité de la CE avec modification

- Adapter l'article au pratique actuel vu la digitalisation des licences.
 - Voir proposition d'Yvan Moisse, ajoutée en séance.

Article 310 : Convocations, indemnités et frais de déplacement (Audrey) Voir détails

- Il n'y a pas de distinction entre un 1er et 2ème arbitre dans les prestations. Pas besoin de préciser.
- Les indemnités des arbitres BWBC prestant en promotion sont à charge de la FVWB. Cette phrase n'a pas d'intérêt.
- Le problème n'est pas le montant de l'indemnité kilométrique, mais l'abus sur le nombre de km parcourus. En contrôlant le nombre de km, l'indemnité kilométrique peut revenir à 100%.
- Ajustement de terminologie
 - 29.2 Unanimité de la CE
 - 29.4 Pas Unanimité de la CE
 - 29.5 Pas Unanimité de la CE
 - 29.7 Unanimité de la CE
 - 29.8 Unanimité de la CE

Article 310 : Convocations, indemnités et frais de déplacement (Didier VL) BLOC 4 Pas Unanimité de la CE

- Voir texte proposé.

Article 310 : Convocations, indemnités et frais de déplacement (Didier VL) Amendement Pas Unanimité de la CE

- Les frais d'arbitrage sont une charge très importante pour les clubs.
- L'arrivée de clubée a considérablement compliqué la tâche de la CAR en matière de convocation d'arbitres et de calculs des indemnités d'arbitrage.
- Clubée ne permettant plus ce calcul, la cellule sportive a développé elle-même un module de calcul qui a permis de constater des anomalies dans les convocations, des abus dans les déclarations, et un manque récurrent d'arbitres.

Article 310 : Convocations, indemnités et frais de déplacement (Thibault Lycops) Voir remarque

- Se retrouve dans l'amendement de Didier VL (Accor de l'auteur)

Article 310 : Convocations, indemnités et frais de déplacement (Pierre Keepen) Amendement Pas Unanimité de la CE

- 1^{er} amendement : Voir texte
- 2^{ème} amendement : Voir texte
- 3^{ème} amendement : Voir texte

Article 310 : Convocations, indemnités et frais de déplacement (Arbitres) Amendement Pas Unanimité de la CE

- Retour au texte d'origine.

Proposition identique de Pierre Keepen/Michel Strobbe/Katia Droulans/Regina Camargo/Raphaël Delsart/Ludovica Serafini

Article 310 : Convocations, indemnités et frais de déplacement (Emmanuel Bonami) Pas Unanimité de la CE

- Clarification concernant le paiement des prestations aux arbitres. En effet, il est mis une série d'obligation envers l'arbitre concernant l'introduction de ses frais de déplacements et indemnités, mais rien n'est repris concernant le paiement de ceux-ci et l'échéance pour leurs versements vu que maintenant ce n'est plus les clubs qui paient.

Article 310 : (Pierre Keepen) Pas Unanimité de la CE

- Proposition 1 : Voir texte proposé
- Proposition 2 : Voir texte proposé

Article 325 : Obligations des clubs (Arbitrage) (Didier VL) BLOC 4 Voir détails

- Modification du nombre d'arbitres par club
 - Amende Nombre d'arbitres Pas Unanimité de la CE
 - 2U au lieu de 10 Unanimité de la CE

Article 330 : Arbitres supplémentaires/bonus (Didier VL) BLOC 4 Unanimité de la CE

- Modification du processus de financement du bonus « arbitre supplémentaire »